

Il doit adopter un projet nouveau permettant de construire des locaux plus solides, du même style que ceux qui sont déjà construits et qui présenteront cependant le caractère provisoire prévu dans la convention établie en 1949.

Une commission examinera les propositions de M. Dagès et l'accord à réaliser sera conquis dans un avenir à la convention initiale.

1° Commissions municipales. Sont désignés :

a. - M. M. Stegarni, Dufour, Meunier et Dentin, pour participer à la réunion du Syndicat de Fontailles qui aura lieu le lendemain 29 Mars, et qui étudiera les diverses questions relatives à l'aménagement et à l'entretien de l'extrémité de Fontailles.

b. M. M. Stegarni, Stchedevaux, Dufour, Meunier, Jeugnet et Dentin pour participer à la formation du jury de concours pour la construction du garage scolaire de "La Clairière".

c. Les membres de la commission du commerce pour étudier le projet du groupement commercial Porte République.